



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 18 Décembre 2015

Sommaire

Le mot du Maire

La vie de la commune

Les manifestations

L'économie locale

L'état civil

L'agenda

Les Informations pratiques

LE MOT DU MAIRE



Le 13 Novembre 2015, le terrorisme s'est attaqué à une population sans défense, une population de jeunes gens, de jeunes parents en train de profiter de la vie et de célébrer le plaisir de la vie. Nous sommes tous touchés car les victimes auraient pu être n'importe lequel d'entre nous, n'importe lequel de nos proches.

Nous pensons à toutes les personnes qui ont été tuées alors qu'elles buvaient un verre avec des amis dans un café, qu'elles se promenaient dans la rue. Nous pensons à toutes celles qui étaient au concert du Bataclan, qui y travaillaient et qui ont subi la barbarie, la mort, la peur, la douleur dans leur corps et dans leur cœur.

Nous pensons avec beaucoup d'émotion aux familles endeuillées et nous leur apportons tout notre soutien.

Le Conseil Municipal,

LOI NOTRe BAISSSE DES DOTATIONS COMMUNES NOUVELLES MUTUALISATIONS : QUELLES CONSEQUENCES POUR SAINT-MARTIN ?

LOI NOTRe : La loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (loi NOTRe) a été publiée le 7 Août 2015. Outre la création de 13 futures grandes Régions, le texte de loi modifie considérablement la donne pour les Intercommunalités.

Dans chaque département, il est établi un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics à fiscalité propre (EPCI), c'est-à-dire les Communautés de Communes (CDC).

Le texte prévoit le relèvement du seuil démographique à 15000 habitants pour les CDC avec des adaptations pour les départements à faible densité démographique. Le département de l'Orne est concerné par cette mesure, **le seuil minimum fixé pour notre future CDC est ainsi pondéré à 6.891 Habitants.**

La CDC du Pays Bellêmois, dont notre commune fait partie, compte actuellement 5900 habitants. Elle doit donc fusionner avec une ou plusieurs autres CDC au plus tard le 1 Janvier 2017 sachant que **le schéma de fusion définitif sera arrêté par le Préfet au plus tard le 31.03.2016.**

La première proposition du Préfet consiste à fusionner les CDC du Pays Bellêmois avec la CDC de VAL D'HUISNE (région du Theil et de Ceton) soit un périmètre identique à celui du nouveau Canton. La population de cette nouvelle CDC sera de 13183 habitants.

Le rôle des CDC sera renforcé par le transfert progressif de compétences obligatoires (PLUI- Action économique- ordures ménagères- assainissement-eau), les communes voyant parallèlement leurs compétences amoindries.

BAISSE DES DOTATIONS :

Dans le cadre de la baisse nécessaire des déficits publics, l'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations jusque-là accordées aux communes pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, y compris les plus vitales. En dépit d'une mobilisation sans précédent des Maires de France organisée le 19 septembre dernier sur tout le territoire national et des députés maires défendant avec acharnement l'idée que cette baisse va impacter l'investissement, les services de proximité et le niveau des impôts locaux, la baisse de 30% de la dotation a été définitivement adoptée par l'Assemblée le 16 Octobre 2015. Notre commune perdra ainsi 16.000 € dès 2017 soit environ 10% de nos recettes de fonctionnement.

COMMUNES NOUVELLES :

La commune nouvelle est issue des dispositions instituées par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16.12.2010.

Dans un contexte particulièrement contraint comme nous venons de le décrire, et de mutation territoriale, l'objectif consiste à aider les communes à se regrouper pour renforcer leurs moyens, mutualiser leurs ressources et leurs compétences afin d'améliorer leurs actions de proximité mais aussi la maîtrise de leurs dépenses. **Le texte adopté par les Députés et le Parlement en début d'année 2015 améliore le régime des communes nouvelles en respectant l'existence et l'identité des communes fondatrices tout en prévoyant des mesures financières attractives en cas de fusion de communes avant le 01.01.2016.**

De nombreuses communes de l'Orne ont entamé ce processus y compris dans notre canton. Si la création d'une commune nouvelle couvrant notamment le périmètre de l'agglomération peut présenter un réel intérêt pour maintenir ou attirer des habitants sur le territoire en leur proposant des prestations attendues, le conseil municipal de Saint-Martin n'a pas souhaité s'engager, pour le moment, dans cette voie en raison principalement du différentiel très important de fiscalité avec nos amis Bellêmois tant sur la taxe d'habitation que sur celle du foncier bâti. Nous avons, en effet, décidé de ne pas toucher à la fiscalité communale tant que nos finances le permettront.

Cette décision ne doit cependant pas nous empêcher de réfléchir rapidement à l'avenir de notre commune compte tenu du désengagement de l'Etat et, aussi et surtout du transfert progressif des compétences exercées vers des communautés de communes élargies. .

C'est pourquoi la mise en place d'une commission au sein du Conseil Municipal, chargée d'y réfléchir, a été décidée. Il convient de rappeler que la France compte 36.529 communes dont 21 913 ont moins de 600 habitants. Avec plus de 600 habitants, Saint-Martin se situe aujourd'hui aux alentours de la 14.000ème place.

MUTUALISATIONS :

La loi de réforme des Collectivités Territoriales impose aux Intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services avant mars 2016. Les objectifs consistent en une meilleure efficacité du service rendu à l'usager, au développement de la fonction ressources humaines et à la possibilité d'associer des économies budgétaires avec une démarche en lien avec un projet de territoire.

Nous avons voté la décision du Conseil Communautaire de s'engager dans cette démarche.

Un projet de mutualisation sera ainsi proposé par la CDC avant la fin de l'année 2015. Il portera sur le matériel, les assurances, l'informatique, les différents contrats de maintenance et les relations humaines.

Vous me permettez de profiter de cet éditorial pour renouveler toutes nos félicitations à Florence, notre conseillère municipale, devenue Madame GUILLIN, le 8 Août dernier. Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Une crèche est installée dans notre église. Retrouvons-nous nombreux autour d'un conte et de quelques chants de Noël
Le Vendredi 18 décembre à 18h00.
Jacques ROGER sera présent et animera un temps de prière.
Un vin chaud clôturera la rencontre.

Votre Maire,
Serge CAILLY,



LA VIE DE LA COMMUNE

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 15 juillet 2015

- ☞ Délibération sur la destination du local de l'ancienne mairie.
- ☞ Délibération sur les modifications d'horaire de l'employé communal.
- ☞ Délibération sur la numérotation postale de lots du lotissement de l'Orée du Golf.
- ☞ Délibération sur les demandes de subventions

Séance du 5 octobre 2015

- ☞ Délibération pour la quête du mariage du 8 août 2015.
- ☞ Décision modificative pour financer la fin des travaux de l'ancienne mairie.
- ☞ Délibération pour les travaux de la Bruyère, mise en place d'un plateau ralentisseur et limitation de la vitesse à 30/H.
- ☞ Délibération pour l'entretien et la gestion des tombes des Soldats morts pour La France par le Souvenir Français
- ☞ Débat sur les objectifs et orientations générales du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Les Ordures Ménagères

La compétence Ordures Ménagères est exercée par la Communauté de Communes du Pays BELLEMOIS.

Après plus d'un an et demi de discussions, le Conseil Communautaire de la CDC, lors de sa séance du 28 septembre 2015, a décidé la réorganisation complète de la collecte des Ordures Ménagères (OM).

Cette réorganisation, nécessaire pour limiter le coût d'une facture SMIRTOM de plus en plus lourde, fait également suite à la demande des élus Bellémois qui contestent le niveau relatif de la TEOM (taxe sur les OM) appliquée sur son périmètre.

Les principales modalités de cette réforme sont les suivantes :

Passer de 2 à 1 PAP (porte à porte) à BELLEME.

Abandonner le porte à porte (PAP) dans toutes les communes

Réorganiser l'ensemble des points de collecte avec des containers à OM et de tri sélectif.

Cette organisation sera mise en place pour notre commune à compter de juin 2017 sachant que les nouveaux points de collecte devront être avant juin 2016. Elle induira une modification des taxes (TEOM) qui évolueront de la manière suivante entre 2015 et 2017 :

-PAP (porte à porte) : 12,98% à 12% (seuls les habitants de la ville de Bellême seront concernés)

- PAV (port volontaire) : 7,72% à 9,35%

La facture globale de la commune passera (**à coût égal SMIRTOM**) de 51 439€ en 2015 à 54 694 € en 2016 pour revenir à 50 372€ en 2017 et 41 619 € en 2018. Il convient de rappeler que la facture du SMIRTOM est calculée pour chaque commune par rapport à sa population, la facturation par habitant étant ensuite pondérée par le taux de taxe fixé en fonction de la qualité du service (porte à porte ou apport volontaire) calculé sur le foncier bâti.

Les investissements 2016 nécessaires pour répondre à cette nouvelle organisation seront pris en charge par la CDC et le SMIRTOM. Pour St MARTIN, 3 points de collecte OM+ TRI sont étudiés : le BOURG (semi-enterrés), les Tilleuls (aérien) et Carrefour Market (aérien). Une réunion avec le SMIRTOM et la CDC sera prochainement organisée sur notre commune pour définir très précisément les lieux d'implantation. La décision finale restera du ressort de la CDC.

La Voirie

SÉCURITÉ

Le bourg : La commission de voirie et le Conseil Municipal ont décidé, afin de ralentir les véhicules, de mettre un stop sur la route départementale 274 au niveau des Croisettes, ainsi qu'un alternat sur la R D 274 au niveau de l'usine Bellême bois avec un sens prioritaire pour les véhicules venant du rond-point de la route de Mamers. Cet alternat est provisoire.

La Maladrerie et l'Orée du Golf : Suite à la signature du protocole d'accord entre la Mairie et le Promoteur entériné par le Tribunal, un sens unique a été installé. Les habitants de la Maladrerie et du lotissement de l'Orée du Golf rentrent désormais route de Mamers voie communale la Maladrerie et sortent par la voie communale de l'Orée du Golf. Un miroir a également été installé à l'intersection de la sortie du lotissement et de la voie communale de l'Orée du Golf pour plus de visibilité permettant de sécuriser ainsi la sortie du lotissement.

La Bruyère : Sur les deux voies communales parallèles à la route départementale 310, nous avons installé deux panneaux sens interdit sauf riverains : un à droite en descendant en venant de la forêt, et l'autre à droite en montant au niveau du plateau ralentisseur. Les véhicules passaient, en effet, par les voies communales pour éviter le ralentisseur. Nous sommes toujours en discussion avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'élagage des tilleuls ainsi que l'abattage de deux arbres.

Le Nouveau Monde : Nous avons demandé au conseil départemental un aménagement pour la sortie du Nouveau Monde sur la RD 455 route de Mamers car la sortie de la voie communale s'avère très dangereuse.

Les Tilleuls : Les travaux d'élagage des Tilleuls — rue de la gare ont enfin été réalisés par l'entreprise Julien fin novembre, travaux pris en charge par le Conseil Départemental.

SIGNALISATION

Des nouveaux panneaux de signalisation pour les lieudits (la Fouquerie, la Hégronnière et la Fontaine aux Ladres) ont été installés.

VOIRIE

L'entretien de la voirie est de la compétence de la CDC du pays Bellémois :

Les travaux effectués en 2015 ont consisté en un reprofilage de la chaussée en enrobé à chaud sur 150 ml au Coutelier, l'assainissement de 1km de de fossé et deux traversées de chaussée à la voie communale le Gué Dolant pour l'évacuation de l'eau.

Eclairage et réfection des trottoirs au lotissement du Colombier

Eclairage

Cinq lampadaires ont été remplacés par l'entreprise SPIE. Les trois en fonte ont été, pour le moment, conservés mais seront remplacés l'année prochaine.

Le coût de l'éclairage s'élève pour 2015 à 7.200 € ttc.

Réfection des trottoirs

L'entreprise a changé quelques bordures cassées et remis les tampons d'assainissement et les bouches à clef de niveau. Elle a également enlevé une épaisseur de pierre pour mettre la couche de finition (enrobé à chaud).

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FLECHARD de la Ferté Bernard pour un coût de 23 .000 € ttc.



D. Bondeau

Les Travaux

L'Ancienne Mairie

La décision de réhabiliter les locaux de l'ancienne mairie a été prise par le Conseil municipal le 12 Janvier de cette année pour un montant HT de 30.000 Euros. Elle faisait notamment suite à l'intérêt d'un artisan de s'installer dans le local de 50 m2 donnant sur la rue Pierre de Romanet. Il paraissait tout aussi important de valoriser ce patrimoine public qui n'avait fait l'objet d'aucune rénovation depuis plus d'une dizaine d'années et qui ne répondait plus aux normes de sécurité alors qu'il abritait les membres de plusieurs associations.

La commission travaux et le Conseil ont demandé de s'assurer au préalable de la bonne tenue de la toiture avant le commencement des travaux ce qui a été réalisé par l'Entreprise BEUNARDEAU.

La commission travaux a ensuite pris la décision de remplacer les 2 portes et toutes les fenêtres des 2 locaux. Un appel d'offres a été effectué et c'est l'Entreprise PROCLAIR d'ALENCON qui a été retenue.



Compte tenu du délai nécessaire à l'octroi des subventions, les travaux du local donnant sur la rue Pierre de ROMANET ont débuté le 10 Mars et ont consisté à :

- enlever les pavés à la pioche et démonter les cloisons, travail fastidieux entrepris par l'équipe de la mairie (adjoints - responsable technique-maire ainsi que Bernard ROTTIER)
- couler une chape de béton en respectant les normes d'accessibilité: entreprise BEUNARDEAU
- mettre aux normes le chauffage et l'électricité, travail très significatif réalisé par l'Entreprise LEDRU
- prévoir les entrées et sorties d'évacuation d'eau en cas de changement de destination du local : entreprise ROUSSEL.

- isoler tout le local par la pose de laine de verre dans les combles (équipe municipale) celle d'un nouveau plafond : Entreprise P. Esnault et de tous les murs par la pose de placoplâtre : Equipe de la Mairie.

En mai 2015, l'artisan sculpteur auquel était destiné ce local nous fait faux bond d'une manière peu élégante puisqu'il s'installe sans nous prévenir à Monceau sur Huisne. Des réunions de la commission travaux puis du Conseil en Mai 2015 autorisent une modification de la destination du local en logement, ce qui nécessite un investissement complémentaire de l'ordre de 10.000 Euros.



Un projet d'appartement comprenant une pièce principale de 28 m², une chambre de 13m² et une salle de bains de 6,5 m² est donc lancé. Il comprend :

- la pose de cloisons complémentaires
- un complément d'installation électrique : entreprise LEDRU
- un travail important de plomberie pour appareils ménagers, chauffe eau, douche, toilettes ... : Entreprise ROUSSEL
- la pose de carrelage dans la pièce principal et la salle de bains
- la pose de parquet dans la chambre
- la pose de portes intérieures
- les peintures de l'ensemble de l'appartement rénové.
- l'installation d'un plan de travail

Tous ces derniers travaux sont réalisés par l'équipe de la Mairie essentiellement LUC, notre responsable technique, Jean-Jacques, Dominique, Denis et Claudine.

Le coût global des travaux pour le seul appartement est d'environ 29.000 Euros HT pour lequel nous avons touché près de 10.000 Euros de subventions de l'Etat.

Je voudrai remercier ici toutes les Entreprises qui ont contribué à la réussite de notre projet pour leur professionnalisme, leur qualité et le respect des délais : Entreprises BEUNARDEAU, LEDRU, ROUSSEL, PROCLAIR, ESNAULT auxquelles j'ajouterai la SAMAC, notre fournisseur de matériaux.

Vous me permettrez de remercier aussi tout particulièrement l'équipe de la Mairie pour avoir consacré autant de leur temps à la réalisation de ces travaux. Merci Dominique pour l'organisation, la conduite et la négociation des travaux ainsi que ta participation très active à leur réalisation, merci Jean-Jacques pour tes compétences sans lesquelles nous n'aurions pas pu réaliser ce chantier, merci LUC

pour les mêmes raisons, merci à Denis, Claudine, Florence Guillin, Bernard pour leur aide aux divers travaux. Un remerciement aussi à Marjolaine, notre secrétaire de Mairie pour sa patience et son efficacité à gérer le budget du projet et pour plus généralement sa participation toujours constructive à nos débats.

Cette valorisation de notre patrimoine public est aujourd'hui pour grande partie réalisée. Nous avons la chance que cet appartement totalement neuf fasse déjà l'objet d'une location depuis le 1^{er} novembre 2015. Il est en effet, loué par Melle Sandrine GAXIS, nouvelle Directrice de Carrefour qui rejoint de surcroit notre Comité des Fêtes.

Le loyer annuel nous permettra de compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat et d'amortir en à peine 5 années le coût net de l'investissement.



Il nous reste désormais à terminer le deuxième local destiné à nos différentes associations : club des Aînés, Comité des Fêtes, Saint Martin Patrimoine, Souvenir Français. Nous allons saisir prochainement la commission travaux et le Conseil Municipal pour terminer la valorisation de notre patrimoine.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I)

Lancé en 2013 par la CDC du Pays Bellêmois, le PLUI sera mis en place au 1 Janvier 2017. Il se substituera donc au POS des communes qui perdront donc la compétence de l'Urbanisme.

La phase 3 relative à la définition du zonage des communes-est en cours d'achèvement. Elle a consisté à classer le territoire en 4 zones : Agricoles(A) Naturelles (N)- Urbanisées (U) et A Urbaniser (AU) tout en prenant en compte une baisse de la consommation foncière de l'ordre de 30% conformément à la loi ALUR (accès au logement pour un urbanisme rénové).

LES MANIFESTATIONS



Inauguration de l'arbre de naissance 2014 : Marylou VASSEUR née le 9 septembre 2014.



Le 10 juillet 2015, le groupe « Quator à cordes » est venu pour un concert en notre Eglise



La cérémonie du 11 novembre pour le 97^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 c'est très bien déroulée avec la participation de deux portes-drapeaux, M. Letessier et M. Garnier. De plus, deux textes d'Apollinaire a été lu par Mme Montplaisir et M. le Maire.

Cette cérémonie a été suivie par la participation de plus de 80 personnes pour le repas des anciens.



Les Doyens du repas des anciens étaient M. Lumbreras Augustin et Mme Thibault

Les associations de la commune

Les manifestations organisées par le Comité des Fêtes.



Le 14 juin, la fête de la musique a été fêtée à St Martin avec l'école de musique de M. Duval.

Le 21 juin, la fête communale a remporté un vif succès grâce à son vide-grenier, la fanfare et les manèges.



NOUVEAU COMITE DES FETES

Suite à la démission de certains membres du bureau, le Comité des Fêtes s'est réuni en Assemblée Générale le mercredi 7 Octobre.

Le Maire a tenu à remercier l'ancien bureau, membres compris, notamment sa Présidente Isabelle DUGUÉ, pour son implication et l'énergie déployée au service de notre commune pendant ces nombreuses années. C'est, en effet, une charge très lourde d'animer un village d'autant que ce travail peut être parfois frustrant n'étant pas toujours récompensé par une mobilisation suffisante des habitants.

Le Maire s'est montré aussi très optimiste puisque nombreuses personnes se sont manifestées pour relancer l'animation d'un nouveau Comité présidé désormais par Martine ROUILLEC.



La nouvelle équipe est présentée sur la photo :

1^{er} Rang, de gauche à droite : Christelle MAUTHÉ (membre) - Claudine ROT-TIER (secrétaire) - Martine ROUILLEC (Présidente) - Danièle CAILLY (Trésorière).

2^{ème} rang : Aurélien VIANNAIS - Martine BOULAY - Nicole BOULAY (membres) - Aline PILLOUX (Trésorière Adjointe) - Jean-Pierre THOMELIN - Sandrine GAXIS - Jean-Louis BOULAY (membres) ;

Manquent sur la photo : Hervé LE BRIS (Vice-Président) et Aline BOTHINEAU (Secrétaire-Adjointe).

Une dizaine de membres actifs ont donc déjà rejoint l'Association sans compter les bénévoles qui se sont manifestés pour aider à l'organisation sans en être membres.

Les manifestations de l'ancien Comité seront pérennisées notamment les

LOTO de fin novembre et début avril et le Noël des enfants le 19 décembre.

De nombreuses idées ont été lancées : concours de pétanque, thé dansant, atelier enfants, soirées années quatre-vingts, marche pédestre, etc...

Le Maire souhaite un plein succès à Martine ROUILLEC et à toute son équipe tout en lui indiquant que le Conseil Municipal continuera à être très présent à ses côtés.



Le 1^{er} Loto du 29 novembre de la nouvelle équipe a remporté un vif succès



Le Souvenir Français

Grâce à Dominique SCUOTTO, son Président, le SOUVENIR FRANÇAIS du PERCHE revit enfin.

Né en 1872, le Souvenir Français a pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France, ou l'ont bien servie, qu'ils soient français ou étrangers.

Il a pour mission l'entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, l'organisation d'actions de Mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous les hommes et femmes morts au champ d'honneur.

Fort de ses 200.000 adhérents et affiliés, il est présent dans tous les départements de France et d'Outre Mer ainsi que dans 68 pays étrangers.

La Délégation de l'Orne est dirigée par le lieutenant colonel Yves DUPREZ.

Il y a 4 ans, le colonel DUPREZ, ancien chasseur alpin à pied comme Dominique, demande à ce dernier de recréer le comité du Souvenir Français du Perche.

Pour honorer la mémoire de son grand-père mort lors de l'opération de Notre-Dame de Lorette (Pas de Calais) en octobre 1915, Dominique s'occupe aujourd'hui des tombes des soldats qu'il ne connaît pas, notamment celles recensées dans notre cimetière de Saint-Martin du Vieux Bellême.

Il transmet ainsi le message laissé par tous ceux qui donnent leur vie pour défendre les valeurs de notre civilisation.

Le 6 novembre dernier, un drapeau confirmant l'importance de la section du Perche du Souvenir Français a été inauguré. La marraine de ce drapeau est notre députée Véronique LOUWAGIE qui a contribué à son financement pour une part importante



Association SAINT MARTIN PATRIMOINE

Constituée en juin 2015 à la suite d'une Assemblée Générale, SAINT MARTIN PATRIMOINE, présidée par Luc de ROMANET, s'est fixée plusieurs objectifs à court et moyen terme.

- Restauration des fresques de l'église
- Camp romain

- Lavoir de La Bruyère
- Accès à l'étang de La Herse

Les responsables de l'Association nous demandent de faire passer le message suivant :

« Nous faisons appel à tous pour récolter les fonds pour réaliser ces travaux ; les demandes auprès des instances comme la Fondation du Patrimoine est en cours. Les particuliers peuvent aussi faire un don qui sera déductible de leurs impôts »

Vous trouverez dans notre bulletin municipal un bulletin d'inscription à compléter si vous y avez convenance. Vous voudrez bien l'accompagner de votre règlement avant de le transmettre à notre association.

SAINT MARTIN PATRIMOINE — Mairie, 45, rue Pierre de Romanet - ST MARTIN DU VIEUX BELLÊME

L. GOUJON

Le Club des Aînés Ruraux « Le Soleil » - APPEL AUX ADHESIONS

Le Club compte actuellement 14 retraités. Les rencontres ont lieu tous les 1er et 3ème mercredi de chaque mois, sauf en juillet et août. Belote, scrabble et parfois rummikub sont nos passe-temps favoris, mais d'autres activités peuvent être envisagées si de nouveaux adhérents le souhaitent. Le club doit vivre encore longtemps, sinon c'est une partie de la vie communale qui disparaîtrait. Nous participons aux activités du Club cantonale : marches mensuelles, voyages, spectacles, ect...

Notre Assemblée Générale aura lieu le Mercredi 20 janvier 2016 à 15h dans la salle des associations (ancienne mairie) suivi de la dégustation de la galette. Venez nombreux.

L'adhésion est de 16€, assurance comprise, il n'y a pas d'âge minimum pour nous rejoindre.

L'Amitié, la Bonne Humeur et la Tolérance sont de règle

M. LAROUSSE

L'ECONOMIE LOCALE



CARREFOUR MARKET : Une nouvelle Directrice et une équipe très motivée

Originnaire d'Alençon, Sandrine GAXIS a été nommée Directrice du Carrefour Market de Saint-Martin le 1 Septembre dernier. Née en 1978, célibataire, Sandrine, titulaire d'un Bac Pro et d'un VAE Distrimag, a débuté sa carrière en 1997 chez STOC à ALENCON avant de rejoindre Carrefour au moment de son rachat par cette dernière enseigne.

Après avoir exercé de nombreux postes à ALENCON, SEES, elle est nommée en 2009 adjointe du Directeur du Carrefour Market de NIORT.

Sa réussite à ce poste lui vaut d'être nommée le 1 Septembre dernier Directrice de notre magasin de Saint-Martin.

Avec toute son équipe, notamment son adjoint Olivier COUBARD et Jonathan LAFONT, Sandrine GAXIS s'est fixée plusieurs objectifs qu'elle espère atteindre rapidement :

- Avoir un accueil de grande qualité avec un maximum d'écoute client et une convivialité accrue
- Une meilleure organisation notamment une meilleure circulation dans les rayons
- Une meilleure disponibilité des produits, ce qui passe par un bon remplissage des rayons
- Une présence de la Direction dans le magasin

Cette stratégie correspond bien évidemment aux valeurs de l'enseigne CARREFOUR :

- Fierté d'appartenance
- Etre leader sur la fraîcheur des produits
- Etre leader sur la proximité auprès des collaborateurs et des clients

Nous sommes convaincus que Sandrine réussira à ramener beaucoup de clients dans son magasin.

Aussi, **ENEZ NOMBREUX AU CARREFOUR de SAINT-MARTIN.**



L'ÉTAT CIVIL

Naissance

16 juillet : GUELON Timéo

Décès

20 juin : Albert GUELON (81 ans)
 17 juillet : Albert ARTUS (86 ans)
 28 juillet : Florinda MOREIRA épouse Mortier (95 ans)
 15 août : Raymond BLUM (87 ans)
 30 août : Amand GARREAU (65 ans)
 30 août : Julien CRONNE (76 ans)
 19 septembre : Franck BOULONNE (36 ans)
 10 novembre : Claude BOBLET (72 ans)

Mariage

08 août : Stéphane DUGUÉ et Aïcha TIZAOUI
 05 septembre : Thibault GUILLIN et Florence EMAURY



L'AGENDA

Du 5 décembre au 5 janvier : visite de la crèche dans l'Eglise de 10h à 16h30.

18 décembre 2015 : Veillée de Noël dans l'Eglise de St Martin à 18h avec l'Abbé ROGER

19 décembre 2015 : Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 16h30 à la mairie

09 janvier 2016 : Vœux de Monsieur le Maire à la salle des Mariages à 17h

27 février 2016 : Repas Poule au Blanc organisé par le comité des fêtes à la salle des mariages (100 personnes maximum)

03 avril 2016 : Loto du Comité des Fêtes dans la salle de Sérigny

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Location de la salle

Habitants de la commune

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

Habitants hors commune

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

60€ par journée supplémentaire

Mairie horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09
mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Horaire déchetterie

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf dimanches et jours fériés

Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h - 12h à 14h—18h sauf dimanches et jours fériés

Cimetière

Concession :

30 ans	: 125 €
50 ans	: 175 €

Colombarium :

15 ans	est à 220 €
30 ans	est à 400 €

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir :

- Gratuit pour les habitants de la commune
- 50 € pour les autres

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, les bulletins, ainsi que les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal, puis les comptes rendus de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat

mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr



Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillons pour assister à celles-ci.



En partenariat avec la communauté de communes du Pays Bellêmois, nous avons mis à votre disposition des éco-box pour les déchets de cartouches d'impression. Merci de venir les déposer aux horaires d'ouverture de la mairie.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- ☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile
- ☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis :
 - Du livret de famille ou d'une carte d'identité avec un justificatif de domicile
 - D'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.